



Communiqué de presse

Berne, 12.12.2025

BRUIT ROUTIER

La Confédération retarde l'utilisation efficace des radars antibruit

La Confédération prévoit seulement une utilisation limitée des radars antibruit. Les villes ont toutefois besoin de cette technologie pour lutter efficacement contre les nuisances sonores excessives causées par les moteurs. S'appuyant sur des tests concluants réalisés dans les villes, l'Union des villes suisses demande à la Confédération de créer au plus vite les bases légales nécessaires à une utilisation efficace des radars antibruit.

Dans de nombreuses villes, le « car posing », c'est-à-dire la conduite délibérément bruyante et ostentatoire, pose problème. Ce type de conduite peut générer des émissions sonores comparables à celles d'un marteau-piqueur. Les détonations fréquentes et l'augmentation rapide du bruit sont extrêmement gênantes et ont des effets négatifs sur la santé des riverains. La population urbaine exige donc des autorités qu'elles prennent des mesures efficaces pour la protéger contre ces nuisances sonores excessives, en particulier pour garantir le calme durant la nuit. Dans le cadre de la motion 20.4339 « Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs », la Confédération a examiné comment lutter contre le bruit des voitures à l'aide d'appareils de mesure du bruit. Dans son communiqué de presse du 12 décembre 2025, elle arrive à la conclusion que les défis techniques et juridiques actuels empêchent une utilisation à grande échelle de ces appareils pour sanctionner le bruit excessif. Du point de vue de l'Union des villes suisses, les radars antibruit sont techniquement au point et peuvent faciliter considérablement la lutte contre le « car posing ». C'est ce que montrent les projets pilotes et les tests menés avec succès dans les villes. Les appareils doivent être utilisés de manière efficace et les infractions doivent pouvoir être sanctionnées. Les villes demandent donc à la Confédération de créer le plus rapidement possible les bases légales permettant d'utiliser les radars antibruit pour sanctionner le bruit excessif des véhicules. Cette mesure est urgente et nécessaire pour protéger les habitants des villes contre les bruits inutiles causés par les véhicules.

La Confédération ne veut que du « nudging »

La Confédération prévoit d'utiliser les radars antibruit uniquement à des fins de « nudging », c'est-à-dire sous la forme d'affichages du bruit sur les routes à des fins d'information et de sensibilisation. L'Union des villes suisses ne comprend pas cette décision, car elle estime que le « nudging » n'est pas une mesure suffisante.

Renseignements

Benjamin Fröhlich, responsable de la communication, medien@staedteverband.ch, 031 356 32 44

L'Union des villes suisses représente et défend les intérêts et les revendications des villes, des communes urbaines et des agglomérations. Elle est la voix de la Suisse urbaine, où vivent près de trois quarts de la population et qui réalise 84% de la production économique du pays.